



Judi 22 juin, l'intersyndicale Sécu manifestait pour être reçue par le Ministère de la Santé et de la Prévention.

Au bout de 3h de manifestation, l'intersyndicale a finalement eu un entretien avec Mr. Antoine Meffre, conseiller financement et protection sociale du ministre Braun.

Les arguments présentés au ministère

La CFDT a donné des exemples chiffrés sur la dépréciation des salaires depuis 2010 avec un rapprochement constant des grilles de salaires vers le SMIC. Nous avons également rappelé que notre classification de 2004 est dépassée. La CFDT a indiqué que malgré les 3.5% d'augmentation de la valeur du point au 1er octobre 2022, le quasi-gel de ce dernier depuis 2010, ne permet pas de compenser l'inflation, loin s'en faut !

Les principales conséquences sont :

- Un appauvrissement des salariés de la Sécurité sociale qui, pour certains, ne peuvent plus boucler leur fin de mois !
- La perte d'attractivité des emplois, pour preuve le nombre de démissions entre 2021 et 2022 qui a augmenté de 50 % !

Les revendications CFDT

- Une augmentation de la valeur du point de 8% avec un minimum garanti de 160 € brut au 1er janvier 2023
- Une enveloppe pour débiter de nouvelles négociations classification
- Une augmentation de la part employeur de la complémentaire santé à hauteur de 60% au lieu des 50% actuels

La CFDT a précisé qu'elle ne se satisfera pas d'annonces similaires à celles de la Fonction Publique !

La CFDT attend des pouvoirs publics une enveloppe budgétaire importante permettant de satisfaire nos revendications légitimes !

La réponse du ministère

Mr. Antoine Meffre a reconnu la légitimité de nos revendications et s'est engagé à remonter nos arguments aux 4 ministres de tutelle (Santé et prévention, Solidarités, Travail et Plein emploi, Action et comptes publics). Il a reconnu l'investissement exceptionnel des agents de la Sécurité sociale, et cela malgré un contexte difficile et changeant.

Il a acté l'urgence à apporter des réponses aux salariés de la Sécurité sociale et s'est engagé à donner à l'Ucanss/Comex un mandat de négociation pour la valeur du point et la classification sous quinze jours.

